



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Madame, Monsieur,

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Tel: 05 59 45 80 80 Site: www.college-labenne.fr email: ce.0401014k@ac-bordeaux.fr

Collège Gisèle Halimi
375 Rue du Stade
40530 LABENNE
☎ 05.59.45.80.80

@ ce.0401014k@ac-bordeaux.fr

L'élection des Représentants de Parents d'Élèves au conseil d'administration du collège Gisèle Halimi pour l'année scolaire 2022-2023 aura lieu le **vendredi 07 octobre de 8h15 à 12h15** au collège en salle polyvalente.

Les parents qui le désirent peuvent voter par correspondance.

Les bulletins devront parvenir au collège avant la clôture du scrutin, c'est-à-dire **avant 12h15 le 07 octobre 2022 par la poste, ou être déposés au secrétariat où sera enregistrée la date de leur remise.**

Pour le vote au bureau de vote, il y a lieu de se munir d'une pièce d'identité avec photographie.

La représentation est de **7 sièges**. Les représentants sont élus au scrutin de liste **sans panachage ni radiation**. Vous trouverez ci-joint les bulletins de vote accompagnés d'une brève déclaration définissant l'esprit dans lequel les candidats envisagent d'exercer leur mandat.

Chaque parent est électeur : les deux parents d'un enfant figurent sur la liste électorale, dans la mesure toutefois où les informations concernant chacun d'eux ont été communiquées à l'établissement. Chaque parent ne dispose que d'une seule voix, quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement.

Le vote par correspondance se fait sous double enveloppe : le bulletin sera inséré dans la petite enveloppe ci-jointe (enveloppe **N°1**) qui ne comportera aucune inscription ni signe distinctif ; elle sera placée dans l'enveloppe à l'adresse du collège (enveloppe **N°2**) que vous cachetterez, au verso de cette enveloppe devront être complétés : **Nom, prénom, adresse et signature de l'électeur - Nom, prénom et classe de l'élève**. Ces deux enveloppes seront glissées dans l'enveloppe marron grand format (enveloppe **N°3**). Cette enveloppe N°3 sera remise directement au secrétariat du collège ou adressée par voie postale à l'établissement.

Tout pli ne portant pas ces mentions sera déclaré nul.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments dévoués.

La Principale,
Le Principal
V. TRUCHON VIDAL
COLLEGE GISELE HALIMI

P.J. :

Bulletins de vote
Professions de foi
Enveloppes